

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg

120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg- Propositions financières - Budget primitif 2017

Rapport n° CD/2016/117

Service Chef de file:

I - Mission action sociale de proximité

Service(s) associé(s):

Résumé :

Le Département a dénoncé la convention qui le lie à la Ville de Strasbourg avec l'objectif de refonder le partenariat qui fixe le cadre de la délégation.

Cette dénonciation prendra effet au 3 mars 2018. Dans cette perspective, un travail conjoint est d'ores et déjà mené pour réaliser un diagnostic de l'exercice des politiques sociales et une évaluation de leurs impacts sur le territoire de la Ville de Strasbourg qui permettra de consolider cette délégation. Il s'agit ainsi de renforcer le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg, pour le déploiement de politiques sociales efficaces et partagées, en cohérence avec les politiques mises en œuvre sur le reste du territoire départemental.

Pour l'année 2017, les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et la dotation de fonctionnement s'établira à 11 756 203,00 €, conformément à l'application des dispositions de la convention actuelle.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :				
Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
12010	F	Délégation à la Ville	11 756 203.00	11 756 203.00
		TOTAL	11 756 203,00	11 756 203,00

Depuis plusieurs décennies, le Département du Bas-Rhin délègue à la Ville de Strasbourg la mise en œuvre d'une partie des politiques sociales dont il a la responsabilité sur le territoire communal. Cette délégation recouvre l'action sociale territoriale (accueil et accompagnement social pour tout public), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) (hors contrôle des structures d'accueil), la protection des mineurs (exclusivement la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative à domicile, administratives ou judiciaires) et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Au titre de cette convention, le Département du Bas-Rhin a versé en 2016 près de 11,8 millions d'euros à la Ville de Strasbourg, prenant ainsi en charge le coût des compétences déléguées. En complément de cette intervention et dans le cadre de ses propres compétences, la Ville de Strasbourg cofinance le fonctionnement du service social intégré qu'elle met en œuvre sur le territoire communal. Cette action conjointe des deux collectivités permet qu'environ 300 agents accompagnent au quotidien les Strasbourgeois en situation de précarité.

Cet engagement historique et conjoint du Département du Bas-Rhin et de la Ville de Strasbourg dans le domaine de l'action sociale constitue ainsi un levier déterminant pour

ce territoire qui concentre la moitié des ménages en difficulté du Bas-Rhin (près de 21 000 ménages accompagnés).

Alors que les Strasbourgeois, comme l'ensemble des Bas-Rhinois, sont de plus en plus touchés par le contexte socio-économique difficile, il apparait néanmoins nécessaire d'adapter les priorités d'action et mode de gestion à ces enjeux et de refonder le partenariat avec responsabilité et confiance.

C'est la raison pour laquelle le Département a dénoncé la convention de délégation sociale avec effet au 3 mars 2018 pour que, dans cet intervalle, les deux collectivités travaillent à repenser et consolider leur partenariat et reconstruisent la convention qui fixera, le cas échéant, le nouveau cadre de la délégation.

L'objectif est ainsi que la convention de délégation réponde aux besoins quotidiens des Strasbourgeois et s'inscrive en cohérence avec les orientations départementales portées sur le reste du territoire départemental.

Pour l'année 2017, il est proposé que les dépenses de fonctionnement soient stabilisées et que la dotation de fonctionnement s'établisse à 11 756 203,00 €, conformément à l'application des dispositions de la convention actuelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 120 – Délégation sociale à la Ville de Strasbourg.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

Frédéric BIERRY